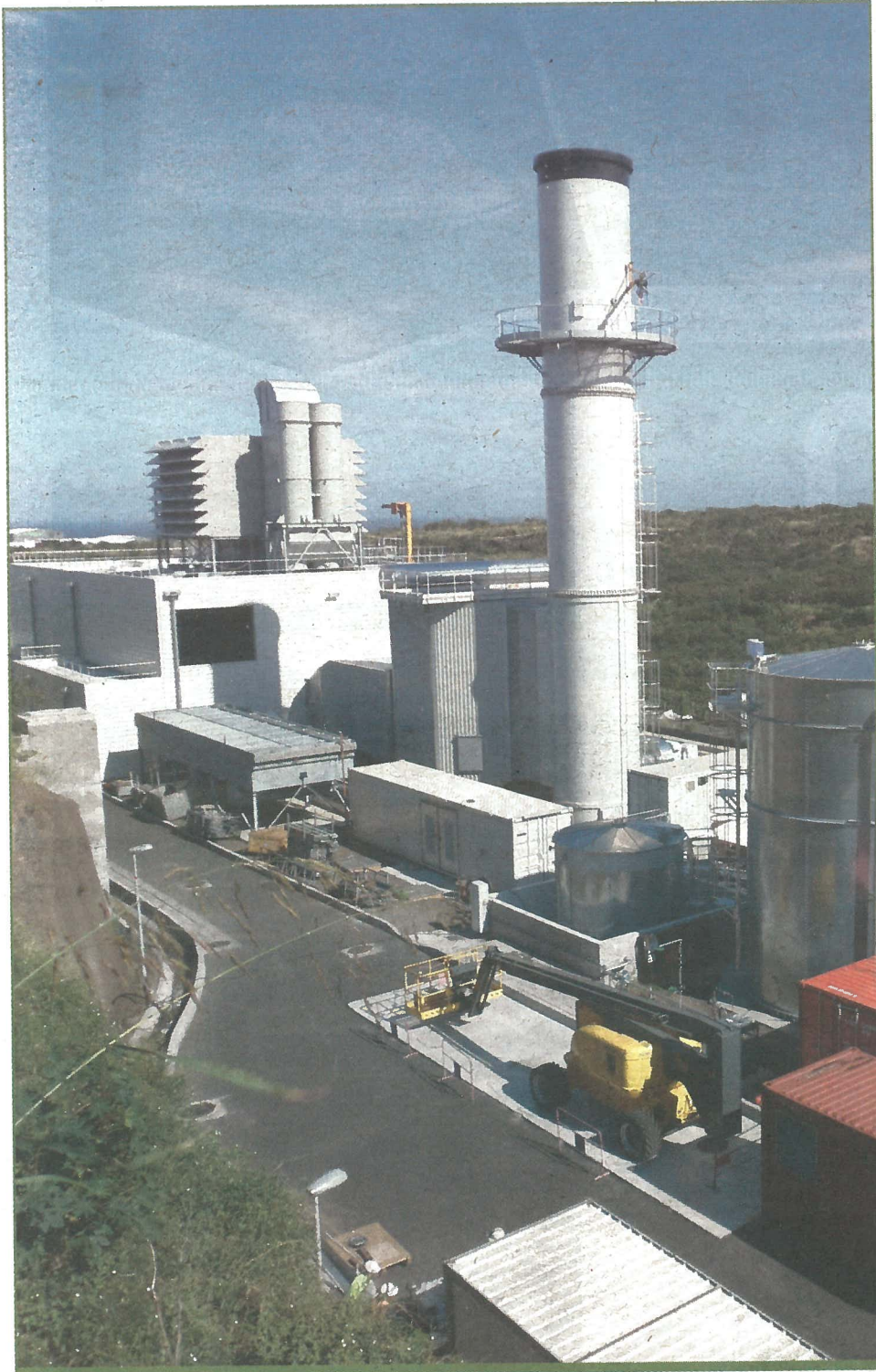


ALBIOMA

LANCE SA TAC AU BIOÉTHANOL



Albioma

La TAC au bioéthanol, bientôt opérationnelle à Saint-Pierre.

La turbine à combustion saint-pierroise d'Albioma, qui entrera en production dans quelques semaines, aura pour combustible principal le bioéthanol fourni par la Distillerie Rivière-du-Mât.

L'entrée en service de la turbine à combustion construite par Albioma sur le zone industrielle n°3 de Saint-Pierre est imminente. L'équipement, d'une puissance de 41 mégawatts, sera un « moyen de pointe », entrant en production à la demande d'EDF pour ajuster l'équilibre entre l'offre et la demande, notamment aux heures de pic de consommation. Sa particularité réside dans son combustible principal : du bioéthanol, issu de la distillation de la mélasse par le Distillerie Rivière-du-Mât, à Saint-Benoît. « Du GNR – gazole non routier – sera utilisé comme combustible complémentaire, uniquement pour les phases d'arrêt et de redémarrage de la turbine, précise Eric de Bollivier, directeur régional d'Albioma pour La Réunion et Mayotte. A terme, la TAC pourra également fonctionner avec le combustible liquide de 3ème génération, à base de micro-algues, qui sera produit par la société Bioalgastral ».

La turbine, fournie par General Electric, a un

fonctionnement très proche de la TAC d'EDF au Port... ou d'un moteur d'avion. Le combustible est mélangé à de l'air filtré et comprimé, puis enflammé dans une chambre de combustion. Les gaz chauds se détendent alors dans la turbine, qui entraîne la ligne de production d'électricité mais aussi le compresseur : le fonctionnement de l'installation est ainsi auto-entretenu. Les fumées issues de ce process seront rejetées après avoir traversé, dans la haute cheminée, un système de traitement des oxydes d'azote.

« La TAC de Saint-Pierre s'inscrit dans notre stratégie de soutien à la transition énergétique, commente Eric de Bollivier. De plus, elle met en œuvre des énergies renouvelables et participe à la sécurisation du système électrique réunionnais, tout en permettant une meilleure intégration des autres énergies renouvelables plus intermittentes comme le photovoltaïque ou l'éolien ».

Conversion annoncée

Le groupe Albioma, qui possède 10 centrales thermiques à travers le monde, notamment dans l'Outre-mer français, produit aujourd'hui la moitié de son électricité à partir de ressources renouvelables. Il s'est fixé pour objectif de porter cette part à 80% à l'horizon 2023. « Nos équipes étudient actuellement les modifications à réaliser sur nos centrales de Bois-Rouge et du Gol, qui brûlent déjà la bagasse de la canne à sucre, de manière à substituer totalement le charbon et fonctionner à 100% avec des biomasses », indique Eric de Bollivier. Le Schéma Régional Biomasse a servi de base à ces réflexions, notamment pour

étudier les gisements utilisables – broyats verts, résidus forestiers, paille de canne... – « sans conflit d'usage, la valorisation énergétique étant le dernier maillon de la chaîne ». L'importation de pellets (granulés de bois), « certifiés durables » sera nécessaire en complément pour atteindre le « 100% biomasse ».

En parallèle, le groupe a lancé des études sur la valorisation des combustibles solides de récupération, à savoir la fraction à fort pouvoir énergétique issue des futurs circuits de traitement des déchets réunionnais, après le tri et la valorisation des matières recyclables.

SUCRERIES ÉCONOMES

Les usines sucrières ont réduit leur consommation énergétique à force d'innovations technologiques successives et continuent leur quête d'économies.

Pendant l'intercampagne 2017, les deux sucreries de l'île ont été dotées de moulins perforés, au dernier stade du broyage des cannes. Les drains de ces moulins ont pour rôle de faciliter l'évacuation du jus. Les usines ont donc livré aux centrales thermiques une bagasse plus sèche. Brûlé plus facilement, le combustible a produit davantage d'électricité. Tout bénéfique, à la fois pour les centrales et pour les sucreries ! Un accord vertueux lie en effet les deux parties ; les sucreries donnent la totalité de leur bagasse aux centrales, qui en retour leur fournissent la vapeur et l'électricité nécessaires à leur fonctionnement. L'accord « donnant-donnant » est assorti de bonus-malus calculés en fonction des productions et des consommations d'énergie, par tonne de canne broyée. « L'enjeu financier est faible, relativise Arnaud Petit, ingénieur Innovation et process à Tereos. L'intérêt est surtout en-

vironnemental et nous pousse au challenge pour réduire nos consommations ». Des étapes importantes ont été franchies au cours de la décennie précédente. En 2005, Bois-Rouge s'est par exemple dotée d'un pré-extracteur, broyant une première fois les cannes avant le début du processus d'extraction du sucre. Le premier jus qui en sort est à température ambiante et peut être traité avec de la vapeur basse pression là où de la vapeur haute pression était nécessaire jusqu'alors : autant d'énergie de gagnée. Une avancée majeure a consisté, en 2006 et 2007, à équiper les deux sucreries d'une caisse d'évaporation à flot tombant, permettant de recycler 6 fois, au lieu de 5, la vapeur servant à extraire le sucre. Les résultats ont été spectaculaires, notamment au Gol : la quantité de vapeur nécessaire pour traiter une tonne de canne est passée de 417 kilos à moins de 330, les bonnes années.



FLB/TSOI

La sucrerie du Gol et sa caisse d'évaporation à flot tombant.

« La réduction de nos consommations énergétiques fait partie des engagements de Responsabilité Sociétale de l'Entreprise du groupe Tereos, poursuit Arnaud Petit. Il existe

une réelle émulation sur le sujet entre les experts sucriers des différents pays, en sucrerie de canne comme de betterave. Les expériences des uns sont utiles aux autres. »

DÉCHETS :

LA RÉUNION

À LA CROISÉE DES CHEMINS

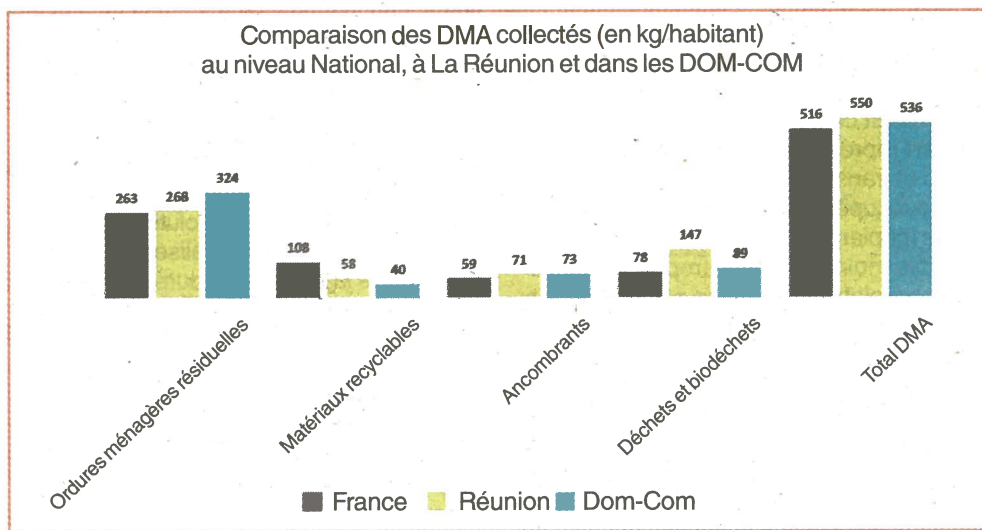
Elaboration en cours du Plan régional de gestion et de réduction des déchets (PRPGD), concrétisation des projets de traitement multifilières des deux syndicats mixtes ILEVA et SYDNE : par-delà les désaccords sur l'option de la valorisation énergétique des déchets, la nouvelle étape s'annonce décisive pour réduire l'énorme proportion d'ordures finissant en décharge.

Divers projets et prises de positions ont fait l'actualité ces derniers temps, laissant planer un flou sur la place qui sera accordée à la valorisation énergétique dans la gestion future des déchets. Il n'en reste pas moins qu'une nouvelle impulsion est lancée. Grâce au Plan régional de gestion et de réduction des déchets (PRPGD), on saura enfin d'ici la fin de l'année à quoi s'en tenir et quels objectifs les acteurs politiques et opérationnels devront poursuivre en travaillant de façon cohérente. La compétence en matière de gestion des déchets étant passée du Département à la Région, le plan départemental Déchets actuellement en vigueur va s'intégrer dans un plan plus large englobant tous les types de déchets ménagers, industriels, agricoles ou autres. Un groupement de bureaux d'étude œuvre actuellement à l'élaboration de ce nouveau Plan. Les conclusions d'une expertise ministérielle sur la question de la valorisation énergétique sont également attendues. Quoi qu'il en soit, l'horizon du "zéro déchets" étant recherché, le PRPGD devra accoucher d'une feuille de route orientée vers cet idéal de très long terme. En attendant, La Réunion fait face à un défi urgent avec la saturation de ses deux centres d'enfouissement de Saint-Pierre et Sainte-Suzanne à l'échéance de trois ou quatre ans. Au cœur de la problématique, il y a en effet la proportion énorme, 70 %, des déchets principalement ménagers qui finissent en décharge faute, en grande partie, d'un tri approprié en amont. Soit 170 000 tonnes par an à Sainte-Suzanne et 240 000 tonnes à Saint-Pierre. C'est là que les projets des deux syndicats mixtes en charge du traitement des déchets, ILEVA pour l'Ouest et le Sud et SYDNE pour le Nord et l'Est, prennent toute leur importance car ils doivent permettre de réduire considérablement cette proportion. Les deux logiques de l'urgence et du long terme vont donc devoir s'accorder.

La Réunion pas si mauvaise élève

A ce jour, ce n'est qu'en matière de déchets ménagers et assimilés (DMA) - c'est-à-dire inclus les déchets non dangereux des entreprises assimilables aux déchets ménagers - que des données précises sont disponibles. En matière de DMA, si beaucoup de temps a été perdue et si le plus gros du chemin paraît encore à accomplir, La Réunion n'a pas à rougir de ce qu'elle a déjà fait. Contrairement à une idée répandue, elle se trouve aujourd'hui dans une situation pas si éloignée de celle de la métropole.

Ainsi, depuis plusieurs années sont collectés quelque 500 000 tonnes de DMA par an. Compte tenu de l'augmentation de la population, ce chiffre à peu près stable signifie que la quantité de DMA par habitant diminue. Mais La Réunion produit beaucoup de déchets verts (compris dans les DMA). Les données fournies par l'observatoire des déchets de l'agence d'urbanisme du territoire Agorah le montrent : abstraction faite des déchets verts et des encombrants (situés hors DMA), les profils des déchets réunionnais et métropolitains sont assez voisins : 550 kilos par habitants et par an à La Réunion et 516 kilos en métropole (voir graphique). Conclusion : les ménages réunionnais ne jettent pas plus que les ménages métropolitains.



Source de données : ADEME, SINOE, enquête collecte 2015

3 nouvelles déchèteries sur Saint-Pierre !



- Chemin Palama à la Ravine des Cabris
- Allée des Bois Noirs à Bois d'Olives
- Chemin Bordier à la Ligne Paradis

Plus d'informations sur www.civis.re



Ensemble durablement







TERROIR À ÉNERGIE POSITIVE
CROISSANCE VERTÉ
MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT



N° Vert 0 800 501 501
APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

Le tri, clé de la valorisation

Là où le bât blesse, c'est qu'à La Réunion 70 % des DMA finissent en décharge. 150 000 tonnes seulement de déchets ménagers sont valorisés. Et ce taux n'est obtenu que grâce à la part représentée par les déchets verts broyés et transformés en compost. La Réunion ne récupère que 6 % de matières recyclables (papier, métaux, plastiques, etc.), soit deux fois moins qu'en métropole. Ces matières recyclables, après un pré-traitement, sont pour l'essentiel exportées vers l'Asie pour être recyclées.

Le premier enjeu est donc d'augmenter la valorisation de matières premières secondaires recyclables, localement si possible, sinon à l'export. Ce qui suppose un tri des déchets à la source, à la maison, ainsi qu'un tri intermédiaire industriel nettement plus performant qu'aujourd'hui (un tiers du contenu des pou-

belles jaunes est refusé en centre de tri !). On peut citer deux exemples encourageants qui montrent qu'il est possible de faire mieux dès lors qu'une infrastructure se met en place et que l'information suit. Le volume de verre collecté a bondi de 35 % en moins de six ans grâce aux bornes à verre. Le réemploi d'objets encore en état se développe à travers les ressourceries (Lé la, Ti Tang Récup, Trokati, etc.) Pour aller plus loin, une tarification financière incitative à la source est la solution qui semble la plus réalisable. Individualisée par foyer, le montant de la taxe des ordures ménagères sera fonction du poids ou du nombre de poubelles collectés dans l'année (à voir quelle option sera choisie). La consigne des bouteilles de plastique et des canettes métalliques, autre solution, a l'inconvénient d'augmenter le prix des produits à l'achat. Toujours est-il que les projets et les initiatives qui se multiplient concourent à créer un contexte favorable à une nouvelle dynamique, dès lors que la question de la valorisation énergétique sera réglée.

ILEVA : LE CHOIX DU PRESTATAIRE BIENTÔT CONNU

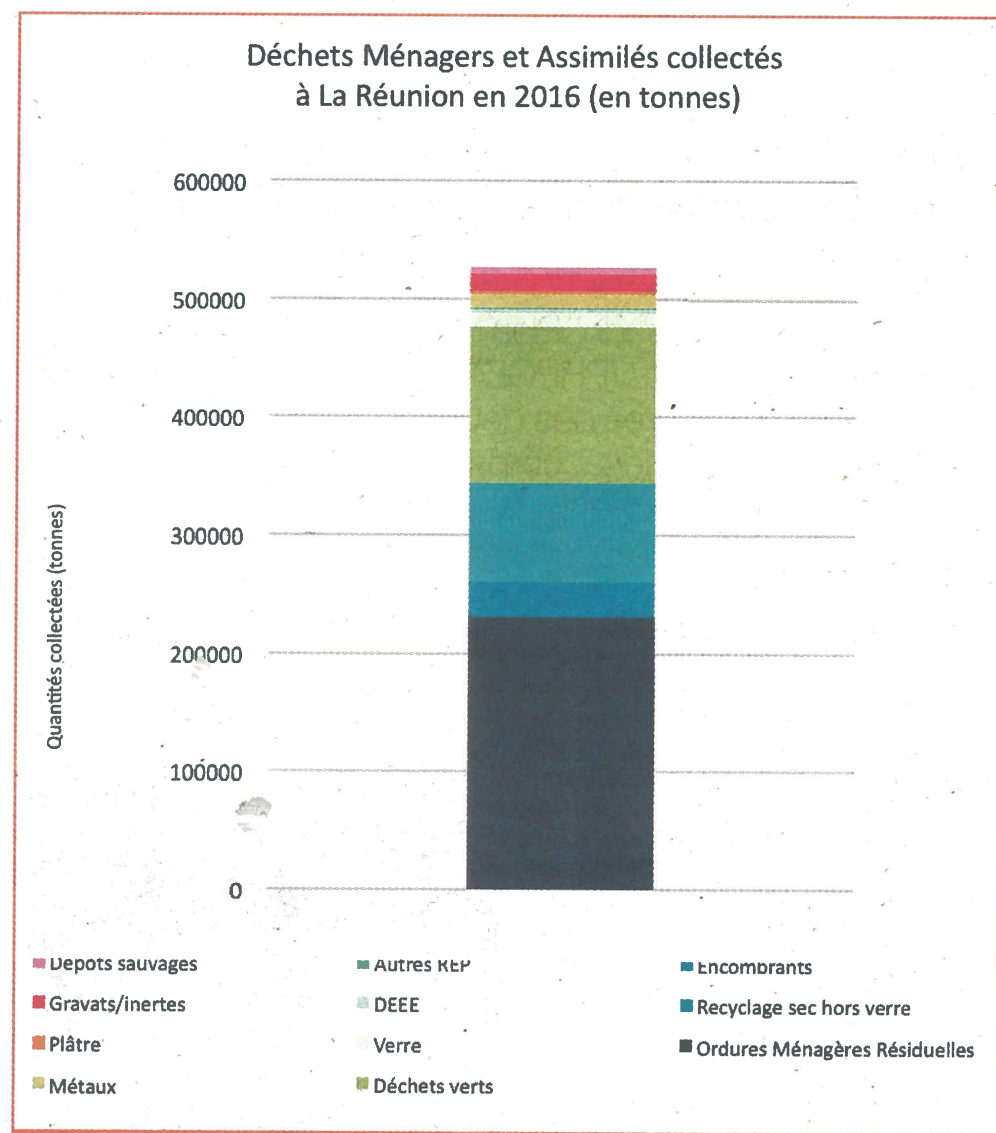
Le syndicat mixte gérant les déchets de l'Ouest et du Sud a fait le choix d'un projet de valorisation multi-filières réalisé d'un coup, incluant une unité de valorisation énergétique et une unité de méthanisation pour produire de l'électricité.

Les élus du Sud et de l'Ouest l'ont réaffirmé au mois de mars pour défendre notamment leur choix de la valorisation énergétique immédiate, alors que la Région se montrait réticente sur cette option (le président de la Région, Didier Robert, ayant déclaré que la Région n'aiderait pas au financement de ce projet).

L'Ouest et le Sud concentre le plus gros bassin de population. ILEVA traite ainsi 60 % des DMA de l'île, soit 290 000 tonnes, dont 90 000 de déchets verts dont une partie valorisée en

compost. Résultat : 240 000 tonnes finissent en décharge. Malgré sa dernière extension, le centre d'enfouissement de Pierrefonds atteindra la saturation d'ici trois ans, c'est donc dès 2020 que le complexe multi-filière devra entrer en service pour prendre le relais de l'enfouissement actuel et inverser la tendance.

Penser global, agir local : telle est la philosophie à l'œuvre dans ce projet. Le marché global porte sur un montant annoncé de 230 à 240 millions d'euros sur une période non précisée, sachant toutefois qu'ILEVA raisonne



Source : Agence d'urbanisme du territoire Agorah.

à très long terme en matière de gestion des déchets, au delà de 2050. Les offres de trois groupements d'entreprises ont été déposées et ILEVA doit faire son choix rapidement, d'ici juillet. D'où le manque d'informations à ce jour sur les équipements qui seront mis en place à côté du centre d'enfouissement.

Ce que l'on sait, c'est que le centre de valorisation comprendra une unité de tri intermédiaire pour la valorisation matière, avec une production de combustible solide de récupération alimentant une unité de valorisation

énergétique des déchets par incinération. Une unité de méthanisation produisant du biogaz est prévue pour compléter le dispositif. Elle exploitera les déchets humides non valorisables autrement et les bio-déchets. La valorisation énergétique devrait produire 15 mégawatts d'électricité. Le projet vise aussi à promouvoir l'initiative privée en incitant des porteurs de projets de valorisation matières de s'installer à proximité.

SYDNE : LE CENTRE DE VALORISATION EN COURS DE CONSTRUCTION



Innovest, filiale de Suez, met en œuvre une unité de valorisation multi-filière qui doit permettre de valoriser un peu plus de 70 % des 170 000 tonnes de déchets enfouis jusque-là chaque année dans le centre d'enfouissement de Sainte-Suzanne.

Quelque trois mois seulement auront séparé la signature du marché avec Innovest (242 millions d'euros sur 15 ans) en février de la pose de la première pierre du centre de valorisation multi-filière de Sainte-Suzanne, à côté du centre d'enfouissement de Bel-Air.

L'entrée en service de cet équipement de plus de 18 000 m², d'un coût de 70 millions d'euros, est prévue au second semestre de 2019.

A partir de 2019, les bennes à ordures déverseront leur chargement directement au centre. 30 emplois qualifiés feront tourner l'équipement. L'unité de tri intermédiaire, cœur névralgique de l'installation, procédera au broyage et à la séparation des matières. La part de déchets qui finiront en décharge va tomber, d'après Innovest, à 28 % (70% aujourd'hui). Sur 72 % de déchets valorisables, 30 % le seront sous forme de matières premières secondaires (papier, métaux, plastiques...)

et 40 % sous forme d'un combustible solide de récupération (CSR) utilisable par une unité de valorisation énergétique pour produire de l'électricité. Ces 70 000 tonnes de CSR pourraient alimenter 22 000 foyers. D'où l'enjeu d'un accordage de violon politique sur la valorisation énergétique des déchets par incinération à l'échelle de l'île, pour savoir si l'unité de valorisation énergétique qui doit venir en complément du centre de valorisation pourra exploiter le CSR du Nord-Est.

En termes de gisement, le Nord et l'Est produisent 225 000 tonnes de DMA par an. 55 000 tonnes sont valorisés à ce jour : 45 000 tonnes de déchets verts sont transformées en compost et 10 000 tonnes du bac jaune sont prises en charge par des prestataires privés. Le reste, 170 000 tonnes, finit dans le centre d'enfouissement de Sainte-Suzanne.

AGRICULTURE : UN ÉCO-ORGANISME LOCAL

Financé par une éco-contribution sur le prix des engrais et des produits phytosanitaires, Eco Agri Réunion prend en charge la filière des déchets agricoles non organiques.

L'agriculture génère des volumes importants de déchets matières : emballages de produits phytosanitaires, sacs d'engrais, films en plastique de paillages, tuyaux d'irrigation usagés, etc. Jusqu'à l'année dernière, les collectes de ces déchets étaient organisées par la Chambre d'agriculture et financées par l'Etat. Cette situation ne pouvait durer compte tenu de la réglementation qui impose que les filières s'auto-financent.

Se penchant sur le cas des DOM, L'éco-organisme national agricole Adivalor a jugé l'option d'un éco-organisme à l'échelle locale la plus pertinente à La Réunion. Comptant 15 membres, Eco Agri Réunion réunit les distributeurs locaux d'intrants agricole, la chambre consulaire et la fédération réunionnaise des coopératives agricoles (FRCA). Depuis le 1er janvier 2017, une éco-contribution s'applique aux intrants agricoles vendus sur l'île : 10 centimes par litre ou kilo de produits phytosanitaires et un euro par tonne d'engrais. Ces deux montants atteindront progressivement dans quatre ans 20 centimes et 2,50 euros.

Eco-Agri Réunion se charge désormais de superviser la collecte et le traitement de ces types de déchets qui sont exportés vers

des pays tiers pour être valorisés. Son autre challenge : convaincre les agriculteurs de l'enjeu environnemental de ces déchets dont une bonne partie finit aujourd'hui, entre autres, dans les ravines.



ILEVA
RÉUNION

TRAITEMENT ET-VALORISATION DES DÉCHETS

LE SYNDICAT MIXTE DE TRAITEMENT DE DÉCHETS ILEVA

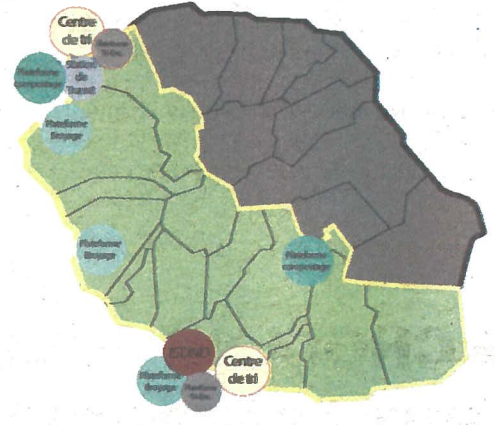
Le tri des déchets sur le territoire d'ILEVA

ILEVA, syndicat mixte traite les déchets ménagers et assimilés de plus 520 000 habitants. Cet établissement public dispose de plusieurs plateformes de traitement qui sont réparties sur le territoire des microrégions sud et ouest de La Réunion :

- ▶ 3 plateformes de broyage de déchets végétaux
- ▶ 2 plateformes de compostage de déchets végétaux
- ▶ 1 station de transit des déchets
- ▶ 1 installation de stockage des déchets non dangereux
- ▶ 2 centres de tri
- ▶ 2 plateformes de tri des encombrants

Afin de favoriser le recyclage des déchets, le syndicat dispose d'outils de préparation pour donner une seconde vie à la matière.

Positionnés dans le Sud et l'Ouest, deux centres de tri des déchets issus de la collecte sélective (poubelle jaune : papier d'emballage, carton plastique...) et deux plateformes de tri des encombrants permettent de séparer les différents flux en vue de leur valorisation. Ces structures génèrent 150 emplois. Chaque année c'est l'équivalent de 20 000 tonnes de déchets issus de la collecte sélective qui sont traitées dans ces centres et 45 000 tonnes d'encombrants qui sont triés sur ces plateformes. Le taux de valorisation des papiers, cartons et plastiques avoisine les 65 %. Ces matières premières secondaires sont principalement destinées à l'export vers l'Asie ou l'Afrique. La Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte fixe notamment comme objectifs d'atteindre, d'ici 2020 55% de valorisation matière ou organique de déchets ménagers puis 65 % en 2025.



La préparation des déchets en vue du recyclage est une activité majeure du syndicat mixte ILEVA. Il permet d'éviter l'enfouissement de matières valorisables. Cependant, donner une seconde vie aux déchets dépend avant tout du geste citoyen, car de bonnes pratiques de tri améliorent les performances de recyclage.

.....
ILEVA - 17 chemin Jolifond - Basse Terre - 97 410 SAINT-PIERRE
Tel : 02 62 71 28 18 - Fax : 02 62 71 28 22
www.ileva.re

CYCLÉA

Valorisation
des déchets

Actions en faveur de
l'économie circulaire
et du réemploi

Sensibilisation
du public

Négoce
de matières
recyclables

CYCLÉA s'engage au quotidien au service des collectivités, administrations et entreprises locales.

**Agissons ensemble en faveur du développement durable,
AGISSONS POUR L'AVENIR !**

CYCLÉA
24 rue Pierre Brossolette,
CS 51059, 97829 Le Port
0262 55 23 70
info@cycléa.fr

TROKALI : UNE AUTRE MANIÈRE DE DONNER

Près de trois ans après leur ouverture, les espaces de brocante gratuite en déchèterie Trokali ont fidélisé un public de donateurs et de repreneurs. La réorganisation en cours devrait leur gagner de nouveaux adeptes.



Espace Trokali de la déchèterie de Plateau-Caillou.

Dans la gestion des déchets, la loi de transition écologique fixe des priorités. A la première place figure le réemploi des objets pour leur donner une seconde vie. Le réemploi suppose de réfréner le réflexe de se débarrasser d'objets qui pourraient encore servir, soit en l'état, soit moyennant une petite réparation. C'est la logique des centres bien connus d'Emmaüs, mais c'est aussi celle d'initiatives diverses de recyclerie qui se développent à travers l'île. Et parmi elles, des Trokali que le TCO a mis en place dans ses cinq déchèteries.

Un Trokali est un espace où l'on peut déposer librement une chose encore utilisable. En échange, si on le souhaite, on peut prendre quelque chose d'autre. L'idée est donc d'alimenter par des dons une petite caverne d'alibaba d'objets déçus de la vie courante. A la base de ce concept original, un constat : 20 % des déchets ménagers sont composés d'encombrants dont une partie pourraient être utiles à d'autres.

Un donné pour un pris

Il existe un Trokali dans chacune des déchèteries gérées par le TCO. Une par commune en conséquence. Seul bémol actuellement : celui de la Possession a été vandalisé et n'a plus grand chose à proposer pour l'instant. Le principe est simple : en arrivant à la déchèterie, on s'adresse à l'un des agents médiateurs en charge du site. Il regarde l'état du ou des objets que vous souhaitez déposer au Trokali et vous conduit à l'espace. Si vous le souhaitez, vous pouvez repartir avec un objet exposé. Les types d'objets déposés et repris sont le reflet de notre manière de vivre : textiles, meubles, livres et disques, puériculture, décoration, jouets, vaisselle, petits appareils électriques (lampes, radios et autres), jardin-bricolage,

accessoires de sport, hifi-audio, informatique et jeux vidéo.

Lancé en août 2014, le concept des Trokalis a été récompensé en octobre 2015, dans la catégorie Economie circulaire, par le trophée Carreco de l'association des maires du département de La Réunion (AMDR). Les résultats n'ont pas tardé. Dans les semaines ayant suivi leur ouverture, la fréquentation des déchèteries des communes du TCO était multipliée par cinq !

Les textiles, numéro un du troc

Depuis, l'engouement initial pour les Trokalis est un peu retombé, mais ils bénéficient toujours d'une bonne fréquentation. En 2017, 24 000 personnes sont venues apporter et reprendre un objet : très précisément 24 208 objets ont été échangés. Le Trokali de la déchèterie de Plateau-Caillou est celui qui fonctionne le mieux avec près de 11 000 objets échangés à lui seul. Les textiles représentent plus de la moitié du nombre total d'échanges. Les livres et les jouets sont également beaucoup donnés. Plus de 1 200 pièces de vaisselle ont changé de mains, plus de 500 petits appareils électriques. Les meubles, qui prennent beaucoup de places, ont en revanche peu de succès.

Les Trokalis sont seuls de leur espèce à la Réunion. Ils ont pour vocation de s'adresser aux populations des communes du TCO, néanmoins on ne vous demandera pas vos papiers à l'entrée... Tirant les enseignements des deux premières années de fonctionnement, le TCO les réorganise dans les mois qui viennent pour les rendre plus attrayants. Gérés par un médiateur spécialisé, les objets seront mieux rangés et les lieux davantage sécurisés.



Bio-déchets : vers la poubelle bleue ?

Pas forcément. Ce que prévoit loi de transition écologique, c'est que tous les particuliers disposent d'une solution pratique de tri à la source de leurs bio-déchets d'ici 2025. La poubelle bleue est une solution parmi d'autres pour organiser leur collecte. Outre le composteur à la maison, on peut envisager aussi des bacs ou des conteneurs de dépôt spécial bio-déchets. Les

communautés de communes planchent actuellement sur la question. Distinct des déchets verts, les bio-déchets comprennent les déchets alimentaires et autres déchets naturels biodégradables. Produits en grande partie par le gaspillage alimentaire, ils représentent en métropole le tiers de la poubelle, et il en est sans doute de même ici.

DÉCHETS MÉNAGERS : MINI-MÉMO POUR MOINS JETER

- ▶ **Emballages** : privilégier les produits vendus au détail ou en vrac, les emballages réutilisables, les éco-recharges et les produits concentrés (lessives, savon liquide, détergent multi-usage...). Préférer le « fait maison » (us de fruits, yaourts, conserves, pains, pizzas, etc., ce qui fait d'autant moins d'emballages à jeter.
- ▶ **PET** : Boire l'eau du robinet, c'est trois kilos de bouteilles en plastique en moins par an dans la poubelle.
- ▶ **Papier** : un « Stop Pub » sur sa boîte aux lettres réduira les déchets de papier. de même, imprimer recto-verso quand c'est possible économise le papier.
- ▶ **Equipements électriques et électroniques** : éteindre les appareils inutilisés (ils continuent de consommer de l'électricité à l'état de veille) et privilégier les piles rechargeables. Réparer au lieu de jeter à la première panne : certains appareils ont une durée bien plus longue qu'on ne le croit.
- ▶ **Compost** : n'oublier pas d'ajouter les déchets de cuisine aux déchets verts pour faire du compost.
- ▶ **Environnement** : choisir de préférence les produits de grande consommation éco-labellisés qui garantissent un moindre impact environnemental.

APRÈS L'ÉPURATION, LA POTABILISATION

Un budget de 100 millions d'euros est disponible jusqu'en 2020 pour créer des stations de potabilisation, un équipement qui manque dans la plupart des communes.

Si la qualité de l'eau puisée dans les nappes phréatiques et captée dans les cours d'eau de La Réunion est plutôt bonne, d'un point de vue microbiologique, la quasi totalité de la ressource est exposée à des agressions extérieures. Elle contient toujours un peu de germes pathogènes, provenant essentiellement des déjections d'animaux sauvages et susceptibles de provoquer des gastro-entérites. Elle peut également véhiculer des parasites intestinaux, qui ont la gênante particularité de résister au chlore. Les eaux de surface sont les plus exposées à ces pollutions. Elles se chargent également de matières en suspension – qui peuvent aussi porter des germes – après les grosses pluies.

« Un traitement des eaux pompées dans les nappes est suffisant pour les rendre potables, explique Jean-Claude Denys, ingénieur sanitaire et responsable du service Santé-Environnement à l'ARS. Or, les réseaux réunionnais sont alimentés à la fois par des forages et par des captages d'eaux de surface. De l'eau dégradée risque donc d'être distribuée parce que La Réunion souffre d'un grand retard structurel : elle ne dispose quasiment pas d'équipements de potabilisation des eaux de surface ».

50% des habitants sont alimentés par des réseaux insuffisamment équipés, dans lesquelles les eaux de surface sont désinfectées au chlore mais non clarifiées. Raison pour laquelle des messages de précaution sont régulièrement diffusés après les grosses pluies (« faites bouillir l'eau avant de la consommer »). La consommation de l'eau de certains réseaux est même déconseillée aux personnes fragiles : jeunes enfants, per-

sonnes âgées au système immunitaire affaibli, malades immuno-déficitaires...

Plan d'actions eau potable

Raison pour laquelle, également, un plan d'action eau potable a été mis en place en 2016 par l'ARS et la Préfecture il y a deux ans pour accompagner les communes dans la création d'unités de potabilisation, qui permettront de garantir 24 heures sur 24 une eau de qualité au robinet. Les grands moyens ont été mobilisés : 70 millions de subventions au total*, auxquelles s'ajouteront 30 millions financés par les communes.

A ce jour, 30% de ces crédits ont été attribués ou sont en cours d'attribution. Une première station de potabilisation a été récemment inaugurée au Tévelave (Avirons), une autre est entrée en service à Salazie, des projets sont lancés dans 7 autres communes. « Il n'y a jamais eu autant de crédits fléchés sur la potabilisation, souligne Jean-Claude Denys. Les communes ne doivent pas rater cette fenêtre de tir ».

Ces investissements auront aussi pour effet d'augmenter le prix de l'eau, de l'ordre de 35 centimes le m³ au moins. Il est vrai que les prix réunionnais sont particulièrement bas et que la consommation moyenne (220 litres par jour et par habitant, nettement supérieure à la moyenne nationale et à celle des Antilles, où les tarifs sont plus élevés) trahit des mauvaises habitudes de gaspillage.

*FEDER : 46 M€ ; Office de l'eau : 10,8 M€ ; Etat : 9,2 M€ ; Région : 4 M€.

Mon eau est-elle bonne à boire ?

La réponse à cette question, que chacun se pose avant de remplir un verre d'eau du robinet, se trouve sur les feuilles d'information qui accompagnent les factures envoyées par La Poste. Mais on oublie si souvent de les lire... Elle se trouve aussi, sans avoir à fouiller dans une pile de vieux courriers, sur Internet. L'Agence régionale de santé a ouvert en 2016 le site www.eaudurobinet.re, qui gagne à être mieux connu. On y trouve de nombreuses informations sur la qualité de l'eau potable

dans toute l'île. Une carte interactive permet notamment de visualiser le réseau qui alimente son logement, de prendre connaissance de la qualité de l'eau délivrée et des recommandations sanitaires adaptées. L'ARS pense également aux adeptes de la connexion mobile : une application pour smartphones et tablettes sera bientôt disponible. Pour obtenir des informations actualisées en temps réel, il faut contacter l'exploitant de son réseau.

Qui fait quoi

Deux ministères se répartissent la compétence sur l'eau : celui de l'Environnement et celui de la Santé. Le premier est en charge de la protection de la ressource et de l'assainissement, missions assumées localement par les DEAL en lien avec une instance consultative : le Comité de l'eau et de la biodiversité, « parlement de l'eau » qui a succédé en août dernier au Comité de bassin.

L'Agence Régionale de Santé, qui a compétence sur l'eau de consommation humaine sous l'angle sanitaire, applique le Code de la santé publique. L'Office de l'eau, rattaché au Département, assume le rôle que jouent en

métropole les agences de l'eau en collectant les taxes payées par les usagers et en les redistribuant. Il analyse en permanence la quantité et la qualité de l'eau brute, celle qui sort des captages et des forages avant d'être traitée et distribuée, pour avoir une vision globale de l'état de la ressource.

Les analyses effectuées par l'ARS portent sur la totalité de la chaîne de l'eau de consommation : sur les prises d'eau, en sortie des stations de traitement et au robinet. La nature et la fréquence de ses analyses et prélèvements sont strictement définis par une directive européenne.

Pour en savoir plus, le site de l'Office de l'eau Réunion : www.eaureunion.fr

Office National des Forêts

DEMAIN PREND RACINE
— AUJOURD'HUI —



RAMENONS NOS
DÉCHETS À LA
MAISON

GARDONS NOTRE FORÊT PROPRE

200 à 300 tonnes de déchets sont ramassées chaque année sur les sites naturels de l'île. 450.000 euros sont dépensés par an pour ramasser les déchets en milieu naturel.

Grâce à l'appui financier du Conseil Départemental.



Chaque goutte compte !

50
GESTES
POUR L'EAU

Je préfère
balayer mon
allée au lieu
d'utiliser le jet
d'eau pour la
nettoyer

J'utilise l'eau
de lavage des
fruits et
légumes pour
arroser mes
plantes

Dans mon
jardin,
j'utilise des
techniques
d'arrosage
économiques en
eau comme le
goutte à
goutte

...pour préserver
la ressource en eau.



www.eaureunion.fr



L'Office de l'eau Réunion est un établissement public local rattaché au Département